#### AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_26-DE

Regu le 06/06/2018

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# **EXTRAIT**

### DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux** 

# **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

# **ETAIENT ABSENTS:**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

26 - 31 mai 2018

# 26. OPAH - Attribution d'une subvention communale à des propriétaires occupants, M. et Mme CHAREYRE 11 rue Caillavet 82200 Moissac – Dossier FART

Rapporteur: Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants.

**VU** la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

**VU** la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

**VU** la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

**VU** la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_26-DE

Regu le 06/06/2018

**VU** la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

**VU** la délibération n°21 du 19 Décembre 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2018,

VU la demande de subvention en date du 14/12/17 de M. et Mme CHAREYRE propriétaires occupants, demeurant, 11 Rue Caillavet 82200 Moissac,

**VU** l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 22/12/2017 et 06/04/2018, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 22/05/18,

**CONSIDERANT** que M. et Mme CHAREYRE, remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH.

**CONSIDERANT,** en effet, que M. et Mme CHAREYRE mettent en œuvre des travaux de rénovation thermique pour un montant total de travaux de 10 048,37€ TTC dont 9 467,10 € (dépense subventionnable), portant sur : installation d'une chaudière à condensation + VMC + Isolation des combles,

CONSIDERANT que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 1 000 € pour subvention travaux.

**CONSIDERANT** que sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 9467,10 € HT (éventuellement plafonné), le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à M. et Mme CHAREYRE est de 8 680,71 €,

#### Récapitulatif

| Adresse immeuble                                 | 11 Rue Caillavet |
|--|------------------|
| Montant total Travaux HT/Dépense subventionnable | 9 467,10€        |
| Montant Travaux TTC                              | 10 048,37 €      |
| Subvention de base ANAH                          | 4 734 €          |
| ASE ANAH   | 946,71€          |
| CD   | 500 €            |
| Région Eco chèques                               | 1 500 €          |
| Montant subvention Moissac                       | 1 000 €          |
| Total subventions                                | 8 680€           |
| Reste à charge                                   | 1 368 €          |

(Pour information, les subventions couvrent 63,6% du montant des travaux TTC),

# Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** de verser à M. et Mme CHAREYRE une subvention de 1 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme Moissaç le 4 juin 2018

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :